



PROCESSUS DE SÉLECTION

Prêt à **Entreprendre** met de l'avant un processus de sélection rigoureux. Ces mesures permettent de favoriser les projets les plus prometteurs.

Vous êtes impatient d'entreprendre vos projets ? Voici les étapes à suivre :

Étape 1 – Soumission de votre candidature en ligne

Documents à soumettre

- Formulaire web dûment complété
- Curriculum vitae
- Plumitif
- Consentement à la cueillette et à la communication des renseignements
- Plan d'affaires
- Bilan financier personnel
- Lettres d'intention des autres bailleurs de fonds

Étape 2 - Évaluation du dossier par la chambre de commerce

Étape 3 – Si vous êtes admissible au programme – Rencontre et entrevue avec le comité interrégional

Documents à soumettre

- Présentation du projet d'affaires devant un jury

Étape 4 – Si vous êtes accepté au programme, une fois le prêt autorisé par le comité interrégional

Documents à soumettre

- Lettres d'autorisation des autres bailleurs de fonds pour finaliser le montage financier
- Inscription de l'entrepreneur à la Fondation de l'entrepreneurship
- <https://secure.entrepreneurship.qc.ca/mentorat-pour-entrepreneurs/devenir-mentore>
- Identification des besoins en accompagnement de l'entrepreneur

Veillez prendre note qu'une évaluation au bureau de crédit sera effectuée. À cette étape, une cote supérieure à 650 est nécessaire pour passer à l'étape 5.

Étape 5 – Documents à fournir à votre représentant de la Chambre de commerce pour recevoir le prêt

Documents à soumettre :

- Contrat de prêt
- Formulaire d'adhésion à PAE
- Formulaire de débit préautorisé
- Spécimen de chèque
- Court descriptif du projet (pour les médias)
- Photo de l'entrepreneur
- Logo de l'entreprise sélectionnée

Veillez prendre note que le prêt sera attribué uniquement lorsque tous ces documents seront fournis.

Étape 6 – **Déboursé à l'entrepreneur**

Étape 7 – Accompagnement - Jumelage avec mentor et accompagnateurs-experts

- Jumelage de l'entrepreneur avec le mentor
- Jumelage de l'entrepreneur avec les accompagnateurs-experts
- Suivis semestriels (minimums) des accompagnateurs auprès des chambres de commerce